

les plus insignifiantes et j'ai été très heureux que le ministre fasse ces commentaires.

Je veux aussi féliciter le ministre d'avoir organisé la tournée du Canada à l'intention d'agronomes de l'Union soviétique. A mon sens, ce genre d'association et d'échange d'idées entre ceux qui s'intéressent à l'agriculture dans les deux pays peut être très utile à la création d'un climat amical entre notre pays et l'Union soviétique. J'ai parlé à certaines des personnes qui ont fait la tournée et je suis certain que la visite de ces agronomes soviétiques a été des plus fructueuses. Je crois que les deux parties en ont profité et en ont joui.

Je félicite le ministre, particulièrement parce qu'il vient d'une famille fermement convaincu de la valeur de la libre entreprise, car nous reconnaissons qu'il a fait du bon travail en invitant ces représentants d'un pays socialiste à voir l'agriculture du Canada. J'ose croire qu'il y a eu détente de part et d'autre. Ils pourraient probablement nous enseigner quelque chose et tout en apprenant quelque chose de nous. Je crois que c'est une excellente façon d'accroître la compréhension entre deux groupes très importants dans l'économie des deux pays.

Je voudrais dire un mot ou deux à l'étape de la résolution d'une mesure. Jadis le débat d'un projet de résolution avait lieu avant que M. l'Orateur quitte le fauteuil. Puis on passait à l'étape de la deuxième lecture du projet, à celle du comité plénier et ainsi de suite. On propose maintenant de supprimer l'étape de la résolution sur les bills de finance. C'est fort compréhensible à mon avis. Mais, si l'étape du projet de résolution servait encore aux fins auxquelles on l'avait instituée à l'origine, elle serait la plus utile du débat.

Sauf erreur, l'étape de la résolution qui précédait la présentation de la mesure elle-même permettait, au début, aux députés de l'opposition d'exprimer leurs points de vues, de formuler des observations sur les circonstances accompagnant la mesure envisagée et de faire certaines propositions. Tout gouvernement judicieux, ayant écouté les divers avis de l'opposition, modifiait fréquemment la mesure avant de la présenter. Si l'étape de la résolution servait encore à cette fin, et que les gouvernements ne rédigeaient pas leur projet de loi sous une forme définitive—cela ne s'applique pas à des questions simples, mais à des circonstances complexes—avant la fin du débat à l'étape de la résolution, le gouvernement pourrait modifier la mesure sans perdre la face, en tenant compte des vues de l'opposition, et le pays dans son ensemble en profiterait. J'invite la Chambre à examiner cet aspect de l'étape de la résolution. En effet, le débat à cette étape n'aurait

[M. Herridge.]

guère de valeur s'il n'influait pas, je le répète, sur la rédaction de la mesure par le gouvernement.

Je dirais, en outre, que nous accueillons avec plaisir cette mesure législative dont nous avons grand besoin à l'heure actuelle pour répondre à la demande toujours plus forte de ce genre de crédit. J'ai acquis certaines connaissances à cet égard. Lorsque je me déplace, je parle à nos cultivateurs de leurs besoins, et je me rends compte que la modification envisagée dans le projet de loi s'impose de plus en plus.

J'ajouterai que nous appuyons énergiquement toute mesure dans ce sens. En effet, elle correspond à notre doctrine ainsi qu'à notre programme, fondé sur une économie mixte. Je prévoit, en effet, la collaboration de la propriété privée légitime avec le gouvernement en conséquence de l'équipement social qu'il affecte à notre économie agraire, tout en laissant au particulier la possibilité d'être propriétaire d'une entreprise agricole, de prendre les décisions concernant son administration, et ainsi de suite.

Autant que j'aie pu m'en rendre compte, notre politique nationale en matière agricole visait depuis un siècle et demi un objectif primordial, soit l'établissement d'une économie rurale où les cultivateurs autonomes avaient l'entière propriété et le plein contrôle de la terre qu'ils exploitaient. En conséquence, l'exploitation familiale a constitué l'unité productive principale de l'agriculture canadienne jusqu'à nos jours. Cependant, étant donné les changements découlant de l'industrialisation, la situation actuelle de l'exploitation familiale dans l'agriculture canadienne ne laisse pas de susciter de vives préoccupations. L'appréhension accrue en face de la position précaire où semble se trouver l'exploitation familiale, notamment dans certaines parties du Canada, ressemble un peu au sentiment d'insécurité existant au sein des petites maisons d'affaires, des petites industries et dans d'autres aspects de notre économie d'un bout à l'autre du pays.

Qu'est-ce qu'une exploitation agricole familiale? A mon sens, c'est une exploitation où, premièrement, le propriétaire ou l'exploitant prend toutes les décisions administratives, où, deuxièmement, le cultivateur et les membres de sa famille fournissent presque toute la main-d'œuvre nécessaire, sauf au temps des semences et des récoltes et où, troisièmement, les ressources et les marchés agricoles disponibles suffisent à assurer à la famille des conditions de vie convenables. Voilà ce qu'est une exploitation familiale.

Disons que je crois aussi en ce que j'appellerais la ferme de subsistance, qui me semble avoir un rôle à jouer dans notre économie agricole. La statistique ne tient pas toujours